

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Lambaréné : les ex-employés de l'Ogooué Palace traduisent les responsables devant les tribunaux

Paterne N'DOUNDA
Lambaréné/Gabon

À U chômage technique depuis 2020, suite à la crise sanitaire liée au coronavirus, les ex-employés de la structure hôtelière Ogooué Palace, située dans le 1er arrondissement de la commune de Lambaréné, ont déposé une plainte au tribunal de première instance de cette ville contre les dirigeants de l'entreprise, qu'ils accusent de refuser de les dédommager. Ce personnel dit avoir été mis à la porte sans aucune autre forme de procès et de façon illégale.

" Nous avons tous travaillé à l'hôtel Ogooué Palace durant de nombreuses années. Pendant la période de crise sanitaire, nous avons été mis au chômage technique, avant d'être rappelés

à nouveau à l'hôtel. Grande a été notre surprise de trouver des nouveaux responsables. Lesquels responsables, après un entretien avec nous, ont décidé que nous ne reprenons pas le travail et ont promis de nous payer la moitié des huit mois des congés techniques impayés. Chaque employé devrait recevoir un appel téléphonique pour reprendre son poste. Mais nous sommes au regret de constater que seule une poignée d'agents a été appelée. Le reste a été mis de côté sans aucune raison ", explique l'un des membres du collectif des employés laissés-pour-compte.

Selon les membres de ce collectif, l'employeur n'a jamais daigné les recevoir pour négocier. " Une situation qui nous a contraints à nous

rendre à l'inspection de travail, dans le but de nous faire entendre. Avant de nous rendre au tribunal de première instance de Lambaréné pour déposer une plainte. Et nous avons foi que la justice sera en notre faveur ", confie l'un des membres du collectif.

En se rapprochant d'eux pour tenter d'en savoir un peu plus sur cette situation, les responsables de l'hôtel Ogooué Palace ont refusé de répondre à nos sollicitations, nous renvoyant plutôt vers leurs avocats.



Photo: Paterne N'dounda

Une vue de l'hôtel Ogooué Palace à Lambaréné.

Moanda : un voleur appréhendé par les populations

Daoud LÉA
Moanda/Gabon

UN jeune gabonais de 24 ans, David Darcy Irogolo, qui a choisi comme activité le cambriolage des maisons, a été appréhendé dans la nuit du 28 au 29 septembre 2023, par les populations du quartier l'Oasis dans le 2e arrondissement de la commune de Moanda lors de son dernier forfait.

Ce dernier s'est introduit dans la maison d'une dame, enseignante dans une école privée de la place vers 3 heures du matin, alors que les occupants des lieux dormaient, bercés par la pluie qui s'est abattue sur la localité. C'est en faisant du bruit avec l'arrache-clou que la dame s'est réveillée pour voir ce qui se passait dans la maison. " J'ai aperçu un individu qui avait déjà pris la télévision pour sortir avec. Pendant ce temps, la bouteille de gaz et le réchaud se trouvaient déjà cachés dans les hautes herbes à proximité de



David Darcy Irogolo, le voleur présumé placé sous mandat de dépôt.

ma maison ", explique la victime. Poursuivant : " J'ai donc crié au voleur, il a voulu fuir mais la rapidité des autres voisins a fait qu'on le rattrape ", a-t-elle conclu. Le suspect a été conduit au poste de gendarmerie de Moanda par les riverains. Il a ensuite été déféré plus tard devant le parquet de la République, près le tribunal de première instance de Franceville. Après son audition, le magistrat instructeur l'a placé sous mandat de dépôt.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Opération de recouvrement des impayés à Libreville



Des clients effectuant leur paiement à la caisse

Libreville, le 03 octobre 2023_ La SEEG informe sa clientèle qu'elle procédera, du 03 octobre au 31 décembre 2023, à une opération de recouvrement des impayés à Libreville.

A cet effet, les clients présentant des impayés sont invités à se rapprocher de ses Agences commerciales afin d'effectuer leur paiement avant la fin de l'opération.

Le cas échéant, les actions menées par la SEEG pourraient conduire de la suspension des fournitures à la résiliation des contrats conformément aux règlements et procédures en vigueur.

Par ailleurs, les clients peuvent toujours procéder au règlement de leurs factures à travers le service Mobilfacture (paiement des factures SEEG via AIRTELMONEY, MOOVAFRICA ou BGFIMOBILE).

Pour toute consultation du montant de la facture, le Centre Services Clients répond au 011 76 73 73. Les factures sont disponibles dans toutes les agences.

La SEEG remercie sa clientèle de sa bonne compréhension.

La Direction Communication
Contact média : 011 76 79 19
Facebook : @SEEG01



www.seeg-gabon.com